greurs, acidités, pituites, nausées, renvois

BORDEAUX

11 h. 42 matin.

8 h. 10^m soir.

4 h. 41 matin.

00d sh sublingild Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi posm sh similios

CAHORS ET DEPt :- 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 46 fr. Hors Du Dépt :- 39 mani 6 39 19 10 11

Les abonnements se paient d'avance. - Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré. a sous PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté.

VILLENEUVE-SUR-LOT

7 h. 17 m matin.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

AGEN

7 h. 50 m matin. 4 » 18 » soir.

41 » »

somnies, of blesse, enrisement, anemie, chlo-

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le anono département est facultative dans le Journal du Lot.

PÉRIGUEUX S

45 m soir.

9 h. 52 matin. 5 » 45 m soir

Arrivées à abgagaq Départs de CAHORS CAHORS 10 h. 25 m matin. 4 h. 40 m matin. " soir. 21 " 00 " soir. 5 " 45 " "

6 h. 45 m matin. 3 » 52 » soir. 9 » 22 » » 39 » » (Départ de Cahors — 5 h. « m matin. (Arrivée à Cahors — 8 h. 56 m soir. Train de marchandises facultatif:

LIBOS

11 " 7 " " Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10 m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 m matin.

Cahors, 18 Septembre.

Le Conseil des ministres.

Sommes-nous en crise ministérielle, ou bien le cabinet attendra-t-il sans modification la réunion des Chambres?

D'après les renseignements que nous recevens, il est impossible de trancher d'une façon positive cette question. On verra plus loin, aux dernières nouvelles, si la situation s'est dessinée depuis hier.

Ce qui est certain, au moment où nous écrivons, c'est qu'il y a une tension dans le gouvernement, et que le conseil des ministres s'est réuni une fois jeudi, et deux fois hier vendredi.

Dans la réunion de jeudi, M. de Freycinet a énergiquement insisté sur la politique de modération dont son discours à Montauban était l'expression élevée. Tout en reconnaissant que la déclaration des congrégations non autorisées n'est pas un acte de soumission de nature à empêcher l'exécution intérieure des décrets, il a insisté sur la valeur morale de cette démarche et sur la nécessité de ne pas fermer absolument la porte à l'esprit de conciliation. Le président du conseil se serait d'ailleurs plaint amèrement de la politique ardente et des accusations malveillantes dont il aurait été l'objet; il aurait conclu en disant qu'il fallait laisser à la Chambre, lors de la reprise de la session, le droit de trancher toutes ces questions délicates. NAXIOS : supédjoqyd "I ws 8

Tel n'a pas été l'avis de M. Constans, ministre de l'intérieur, qui a réclamé, au contraire, avec vivacité, l'exécution immédiate des décrets, déclarant que le gouvernement ne pouvait laisser en souffrance ni sa signature ni le vote de la Chambre, et qu'il fallait donner, sans délai, satisfaction à l'opinion qui réclamait des mesures rigoureuses.

Il faut ajouter que l'opinion de M. Constans semble avoir pour elle la majorité du cabinet, et que celle de M. de Freycinet n'aurait réuni que les adhésions du ministre de la marine et du ministre des travaux publics. RTEMENTS ET A L'ÉTRANGER:

Le lendemain matin, vendredi, le Conseil des ministres s'est prolongé de neuf heures du matin à midi, essero comment son

D'après ce qu'on assure, M. de Freycinet a continué à repousser la demande qui lui est faite de continuer de suite à exécuter les décrets. Vainement aurait-on demandé à M. de Freycinet de dissoudre, au moins encore quelques unes des congrégations et de fermer quelques maisons religieuses. Il aurait rappelé que d'après les déclarations de Montauban, les congrégations doivent garder le bénéfice de pouvoir se soumettre à la loi en préparation, et que les congrégations qui seraient hic et nunc dissoutes seraient privées de ce bénéfice.

D'après le Temps, le conseil tout entier a paru trouver naturel que l'exécution ne se poursuive qu'après le jugement du tribunal des conflits, qui serait prochainement réuni à cet effet. seinegarb

Mais la discussion a porté sur le point de savoir si le jugement du tribunal des conflits ne pouvant avoir d'autre résultats que de règler la question de procédure, le gouvernement doit dès à présent déclarer que l'exécution suivra immédiatement le prononcé de son jugement, quel qu'il soit.

Tous nos vœux, on le sait, sont pour M. de Freycinet, qui se place jusqu'ici sur le terrain du discours de Montauban.

On dit que la partie radicale du cabinet (M. Constans en tête) est impatiente de rentrer dans la voie de la proscription.

ensiroen lor, et conservan

Les cuirasses français le Friedland et le Suffren sont arrivés à Raguse, où l'Hirondelle les avait précédés. La flotte internationale, composée de 20 bâtiments avec un équipage de 7,300 hommes et 136 canons, est maintenant complète; rien n'empêche plus l'amiral Seymour d'opérer la démonstration que de nouvelles résistances ou de nouvelles hésitations du gouvernement ottoman ont rendue

Il y a eu cinquante-trois ans, le 15 septembre 1827, qu'un autre amiral anglais, sir Edouard Codrington, se mettait en croisière devent un petit port situé non loin de Dulcigno et y attendait les escadres de la France et de la Rossie. Le, 21 septembre, l'amiral de Rigny rallait la flotte britannique; le 18 octobre, l'amiral de Heiden arrivait avec les Russes, et les trois amiraux se réunissaient immédiatement à bord du vaisseau-amiral l'Asia pour aviser aux moyens d'atteindre le but principal de leur misson: l'établissement d'une suspension d'armes entre les Grecs et les Turcs. Leurs instructions étaient très-vagues, chaque Cour s'était bonée « à s'en rapporter à leur prudence et à leur a habileté pour l'exécution du traité di 6

Ils se décidèrent à entrer dans la rade de Navarin pour contraindre les Turcs à un armistice : ils espéraient « amener ainsi, « sans hos-« tilité et sans effusion de sang, une détermi-« nation consorme à l'esprit du traité du 8 « juillet, comme aux intérêts de la Porte elle « même. » Le commandement supérieur des escadres appartenait comme aujourd'hui à l'amiral anglais; le 20 octobre, à midi, il donnait le signal du départ, et, trois heures après, toute l'escadre était dans le port de Navarin en face de l'escadre turco-égyptienne composée de 3 vaisseaux de ligne, 1 vaisseau rasé, 16 frégates, 27 grandes corvettes et 27 bricks.

Un sisole de violence et de fanatisme, à la charge des Turcs, amène un embrasement général. Un aspirant anglais commandant un

canot, qui se dirigeait en parlementaire vers un brûlot turc, est frappé d'une balle; les matelots anglais ripostent, le feu gagne de proche en proche, en quelques minutes tous les points de la rade retentissent d'effroyables décharges : 115 bâtiments de guerre faisaient feu de toutes leurs pièces. A sept heures du soir, le Sultan avait perdu 6,000 tués, 3 vaisseaux de ligne, 16 frégates, 26 corvettes, 12 bricks et 5 brûlots. La flotte coalisée ne compta que 140 morts et 300 blessés; elle ne perdit pas une seule chaloupe. On sait les résultats de cette bataille : elle sauva la Grèce, mais elle profita surtout à la Russie, et, le 29 janvier 1828, le ro d'Angleterre, dans son discours du Trône, se déclara profondément affligé de ce combat qu'il qualifia d'évènement sinistre (untoward

Arrivées à

BERGERAC

9 h. 11 matin.

5 h. 17^m soir.

Un accident comme celui de 1827 n'est pas à craindre aujourd'hui : l'amiral Seymour n'a pas devant lui une flotte ottomane, comme sir Edouard Codrington; Abdul-Hamid n'est pas le farouche Mahmoud, et Riza-Pacha ne ressemble en rien au fanatique Ibrahim.

Vienne, 15 septembre.

Les instructions générales données aux divers commandants de la flotte internationale par leur gouvernement respectif ont été préparées et communiquées aux autres gouvernements par le cabinet de Saint-James.

L'Autriche, d'accord avec l'Allemagne, a présenté quelques objections, qui ont été in ment acceptées par l'Angleterre et par l'Italie.

Le gouvernement russe, qui avait adhéré aux premières instructions et qui les avait déjà communiquées au commandant de son escadre, n'a fait aucune objection pour les modifier dans le sens des observations présentées par l'Autriche.

La France, qui avait précédemment fait ses reserves, ayant également donné son adhésion, l'entente s'est trouvée établie sur la base de ces instructions, dont voici la substance:

Après avoir rappelé les motifs qui ont amené la nécessité d'une démonstration navale commune, ainsi que le but de cette démonstration, les gouvernements déclarent que le commandement en chef de la flotte internationale est dévolu au commandant le plus élevé en grade ou au plus ancien dans le même grade.

L'amiral Seymour bénéficie de cette dispo-

Pour tous les mouvements de la flotte, les commandants des escadres doivent obéir aux ordres du commandant en chef, qui n'est pas tenu de prendre

S'il s'agit d'une opération militaire proprement dite, le commandant en chef est tenu de réunir à son bord les commandants d'escadre et de prendre leur avis sur cette opération.

Aucune disposition n'autorise la flotte à bombarder Dulcigno, mais aucune ne le lui défend.

Dans le cas où l'éventualité d'un bombardement se présenterait, la question devra donc être soumise au conseil tenu sous la présidence du commandant en chef. Chaque commandant d'escadre donnera son avis d'après les instructions particulières on les pouvoirs qu'il tient de son gouverne-

Toutefois, les instructions déclarent formellement dans un préambule qu'il ne peut être question d'un débarquement.

Le commandant en chef de la flotte doit sommer les autorités de Dulcigno de remettre la ville aux mains des Monténégrins. Au cas d'un refus, ces derniers massés dans les environs attaqueront la

La sommation doit avoir lieu incessamment, peut-être aujourd'hui même.

Il est possible que les autorités turques déclarent qu'elles n'ont pas encore d'instructions et, dans ce cas, il leur serait accordé un court délai, probablement de 25 heures, pour pouvoir télégraphier à Constantinople et recevoir de la Porte les instruc-tions qui leur manqueraient.

12 h. 51 matin.

4 » 39 » » 2 » 58 soir.

On inaugurera dimanche, à Saint-Germainen-Laye, la statue de M. Thiers.

Diow beautions

Le sculpteur, M. Mercié, a représenté le premier président de la République française assis sur le siège même où ses amis, aujourd'hui ministres, l'ont vu si souvent place Saint-Georges, alors qu'ils étaient fiers de le connaître, des entretenir avec lui dans une intimité respectueuse, de se proclamer ses disciples, et peut-être même ses créatures.

Or, voici ce qui arrive aujourd'hui:

Le comité chargé de l'érection de la statue a demandé à M. Jules Ferry d'assister à l'inaugu-

M. Joles Ferry a décliné l'invitation. On s'est adressé à M. de Freycinet. M. de Freycinet a décliné l'invitation.

On s'est adressé à M. l'amiral Jauréguiberry. M. l'amiral Jauréguiberry a décliné l'invita-

On s'est adressé à M. Cochery.

M. Cochery a répondu qu'il était obligé d'assister ce jour là à un concours régional. Finalement, M. Jules Simon paraît devoir

être seul à prendre la parole, ado Que peu de temps suffit pour changer toutes choses! Il y a eu trois ans le 8 septembre, tout Paris suivait le cercueil de celui que M. Gambetta,

dans uue séance mémorable, avait désigné comme le libérateur du territoire. On nons dit, an dernier moment, que M. Grevy, en présence de cette situation, serait

décidé à prendre lui-même la parole. (National).

Chronique locale

VAPEU Concours régional.

L'époque probable du Concours régional agricole de Cahors sera du 21 AU 30 MAI 1881.

La présidence qu'a bien voulu en accepter notre éminent compatriote M. Gambetta, donnera à ces assises solennelles une importance toute particulière. On nous assure que l'organisation du concours, grâce à la haute compétence de M. l'inspecteur général de l'agriculture qui en est charge, sera en tons points remarquable. Nous en donnerons le détail à nos lecteurs aussitôt qu'il nous sera possible. Il a salahom tipos Eddiu

Mais si rien n'est neglige, soit par le Conseil général, soit par la ville, pour donner à ces fêtes tout l'éclat désirable, encore faut-il que notre population agricole et industrielle seconde ces généreux efforts. 18 , suoisneques

Nos horticulteurs, surtout, tiendront à honneur de montrer, en une belle exposition florale, toutes les ressources dont ils disposent, tout le goût qui les distingue. Les fleurs ne sontelles pas le plus bel ornement d'une fête? Ils doivent d'ores et déjà s'y préparer sérieusement, car leur production n'est pas de celles qui s'improvisent et surgissent sur l'heure.

Appel donc à tous nos compatriotes!

Il faut que l'émulation réveille toutes les branches: artistes, industriels, commerçants; que tous rivalisent pour rendre le concours de 1881 digne de l'énorme foule d'étrangers qui visitera Cahors, au printemps prochain.

SEANCE DU 20 AOUT 1880 (Suite)

Les bonapartistes avant persisté dans leur sarammes. M. 40 SONITE la loi, la session du attitude de révolte contre la loi, la session du

f se Impositions extraordinaires communales. — Fixation du maximum des centimes extraordinaires.

Au nom de la même commission M. Lachièze pro-

1º De fixer à 20 centimes le maximum des centimes extraordinaires que les Conseils municipaux seront ebicantorisés a voter en 1881) economo aO à assister à l'inauguration de la ètqobAde M.

lonp ob contributions directes. — Répartement de 1881. 2° De maintenir pour 1881, les bases de répartement

des contributions directes de 1880. Adopté.

Aliéné Pons, du Vigan. - Dette. - Exonération.

3º D'autoriser M. le Préfet à accepter de la famille du sieur Pons, du Vigan, une somme de 190 fr. 67 c. et d'exonèrer complétement cette famille vu sa position peu aisée, des frais d'entretien à l'asile de Leyme du sieur Pons, Jean, s'élevant à la somme de 950 fr. 15 centimes 18 septembre endopte.

Chaire d'agriculture dans le département du Lot. — Ajournement. 4º D'ajourner la demande de création d'une chaire d'agriculture dans le département.

le nouveau ce main on parle, ètqob Avague-Fonds de non-valeurs de 1879. - Etat d'emploi.

5° De donner acte à M. le Préfet de la communication de l'état d'emploi du fonds de non-valeurs de 1879. Acte est donné.

Navigation Publications diverses. — Demande de subvention par M. Rothschild. — Rejet.

6° De rejeter, faute de fonds, la demande de M. Rothschild, éditeur à Paris, tendant à obtenir le concours du département pour la publication d'un ouvrage au relatif à divers travaux de navigation. Adopté.

Contributions ordinaires et extraordinaires. — Emprunts et dettes

7º De donner acte à la Commission départementale de la communication 1° du relevé des contributions ordinaires et extraordinaires supportées par les communes du département au 1^{er} juillet 1880; et 2° du re-levé des emprunts et dettes des communes à la même époque.

Chemin vicinal ordinaire nº 4. - Commune de Cras. - Secours. Au nom de la même Commission M. Talou propose : 1º de donner un avis favorable à la demande de la commune de Cras, tendant à obtenir un secours pour la construction du chemin vicinal ordinaire nº 4.

Architectes.—Remplacement de M Régy, décédé.— Nomination de M. Bellut.

2º De donner acte à M. le Préfet de la communication de la nomination de M. Bellut, architecte à Figeac, en remplacement de M. Régy. Acte est donné.

Chemin vicinal d'intérêt commun nº 16. — Indemnité Fayt. — 0881 thos 41 ub elsyer con Ajournement. edsirolus

3° D'ajourner, faute de fonds, la demande en indem-nité présentée par le sieur Fayt, entrepreneur du chemin d'intérêt commun nº 16.

ongil al eb Cote personnelle. Prix de la journée de travail. 4º De maintenir le prix de la journée de travail destinée à régler la cote personnelle.

Bâtiments départementaux. - Vente de gré à gré de matériaux de démolition.

5° D'autoriser M. l'Architecte départemental à vendre de gré à gré certains matériaux de démolition prove-nant de l'hôtel de la Préfecture et du Palais de justice. Adopté.

Sourd-muet Sahuc, de Castelnau. - Demande de prorogation de bourse. riosivorq teatificat provisoir

6º De rejeter, avec regrets, la demande du sieur Sahuc, de Castelnau, tendant à ce que son fils Ernest soit maintenu à l'Ecole des sourds-muets de Toulouse. .etqobAemise

Ecole normale de Montauban.—Boursiers départementaux. 7º D'adopter les propositions de M. le Préfet concernant les élèves boursiers à admettre à l'École normale

s, o un interêt de 5 0/0 l'an maduation de L'anticipation des versements avant atmobAccer avant. etqobAcem-

Chemin vicinal de grande communication nº 35.—Réparation de la côte de Picatous.

Au nom de la même Commission M. Rozières pro-

pose:

1º De renvoyer à M. le Préfet la demande en réparation de la côte de Picatous (chemin de grande communication nº 35) pour faire bénéficier cette ligne d'une partie des 750,000 fr. si c'est possible.

6 Chemin vicinal d'intérêt commun nº 45. — Construction d'un pont sobname sur la Cère, à Gagnac. — Ajournement.

2º D'ajourner au travail d'ensemble demandé dans la dernière session la demande en construction d'un pont sur la Cère, à Gagnac (chemin d'intérêt commun n° 45). Adopté.

Chemin vicinal de grande communication no 10. — Traverse de Saint-Cernin.

3º De renvoyer à M. le Préfet la demande du Conseil municipal de St.-Cernin, tendant à ce que le chemin de grande communication n° 10, soit amélioré par l'enlèvement d'un pont qui gène la circulation en vue de faire bénéficier cette ligne d'une partie des 750,000 fr.,00 s'il se peut. Adopté.

Chemin vicinal ordinaire no 1. — Commune d'Anglars-Juillac. — 20121 Construction d'un pont sur le Lot. — Ajournement.

4º D'ajourner la demande en construction d'un pont sur le Lot, à Anglars-Juillac. Adopté.

Chemin vicinal d'intérêt commun nº 50. - Projet de construction. Ajournement.

5º D'ajourner aussi au classement d'ensemble la demande en construction du chemin d'intérêt commun

Chemin vicinal d'intérêt commun nº 18. — Pont de Nazac.

6° D'autoriser le virement proposé au sujet de la demande en construction d'un pont à Nazac (chemin d'intérêt commun n° 18) et pour le surplus des ressources à créer, de renvoyer à M. le Préfet.

domestico Comptes de 1879. - Approbation.

Au nom de la Commission de comptabilité, M. de Lamaze propose d'approuver les comptes de 1879. Adopté.

Erection d'une statue à Denis Papin, à Blois.—Demande de subvention. -Rejet.

Au nom de la Commission des finances, M. Relhié propose

1º D'exprimer les regrets qu'elle éprouve de ne pou-voir répondre favorablement à la demande de M. le maire de Blois, au sujet de l'érection d'une statue à Adopté.

Employés départementaux.—Caisse des retraites. — Demande du Sieur Bédué, jardinier de la Préfecture.

2º D'autoriser le sieur Béduer, jardinier de la Préfecture, à verser à la Caisse des retraites, à partir de 1874. Adopté.

Enseignement primaire. — Retraite pédagogique annuelle. Demande de crédits.—Rejet.

3º D'ajourner, avec regrets, faute de ressources, la demande d'un crédit de 650 fr., pour une retraite pédagogique.

Adopté. M. Relhié continue en ces termes : 1 abigab esgroupe

Caserne de gendarmerie de Lalbenque. — Indemnité Lefranc.

Dans notre séance du 17 août, sur le rapport de M. Limayrac, vous avez fait droit dans une certaine me-sure à la demande de M. Lefranc, propriétaire de la caserne de gendarmerie de Lalbenque et voté une augmentation de 80 fr. sur le prix du loyer annuel de cet immeuble.

J'ai l'honneur de vous proposer au nom de la Commission des Finances de prélever pour cette année la somme de 80 francs sur le Sous-chapitre 1^{er} du budget, à l'article relatif aux frais d'actes et dépenses accessoires.

Adopté. Société hippique française. — Sourds-muets. — Cours d'Orthophonie dirigé par M. Colombat, de l'Isère. — Demande de subvention. — Rejet.

Le même rapporteur exprime le regret de la Com-mission des Finances touchant la demande de subvention de la Société hippique française et celle de M. Colombat, de l'Isère, directeur du cours d'Orthophonie, qui sollicite une allocation destinée à l'acquisition de quelques exemplaires de son traité d'Orthophonie. Adopté.

Archives départementales. - Augmentation du nombre des casiers. -Ajournement.

Au sujet de la demande d'une somme de 12,500 fr. pour l'amélioration de la salle des archives départe-

La Commission des Finances par l'organe du même rapporteur : vu l'importance de la somme demandée et considérant que l'urgence de ces travanx n'est pas suffisamment démontrée, propose d'ajourner à la prochaine session la décision à prendre à ce sujet. Adopté.

Jury d'expropriation - Formation de la liste.

M. Pierre Dufour propose de procéder à la formaliste au jury d'expropriation qui est fixée de la manière suivante:

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

A s.J ob Mosa Canton de Cahors (Nord).

Barreau, Charles-Benjamin, renter, Cahors.

2 Billière, Jean-Baptiste-Jules, avoué, id. 3 Clary, Baptiste, propriétaire, Espère.
4 Courdesse, Bernardin, propriétaire, Lamadeleine.

5 Fournié, Jean-Jules, notaire, Calors.

6 Marquès, Joseph, avocat, Cahors.

Canton de Cahors (Sul).

7 Andurand-Rolland, Adrien, propriétaire, Cahors. 8 Bories, Joseph, employé de perception, id. 19 Costes, Henri, notaire, id.

210 Palame, Pierre, propriétaire, doitevous al

11 Valette, Joachim, maire, Labastile-Marnhac.

Canton de Castelnau.

12 Buzenac, Joseph, propriétaire, Cézac. 13 Combelles, François, id. Castelnau. 14 Fourniols, Jean-Baptiste, négocant, id.

15 Garrigues, Antoine, maire, Flaugnac. 16 Lagarde, Pierre, adjoint au maire, Ste.-Alauzie. 17 Planavergne, Jean-Baptiste, mare, Pern. inob enantos el 189 Canton de Catus. Illieuser

18 Amadieu, Pierre, propriétaire, Nechmont.

19 Brassac, Joseph, id. 20 Devès, Antoine, id. 21 Monteil, Marcel, id. Montgesty Pontcirq. Maxou.

22 Perboire, Louis-Jules-Marie, propriét., Junies (les). 23 Socirat, Jean-Pascal, propriétaire, Montgesty. Canton de Cazals.

24 Barrière, Denis, percepteur, Cazals.

25 Belmont, Auguste, propriétaire, Goujounac.26 Bladier, Frédéric, id. id.

27 Boussac, Jean, side of id.

28 Boyer, Louis, id. Marminiac. 29 Cammas, Arnaud, sous-officier retraité, Montcléra.

200 19 Sills of Canton de Lalberque. Met 10

30 Bouzerand, Joseph, propriétaire, Escamps.
31 Doumayren, Pre, anc. Direct. des Postes, Lalbenque

32 Miquel, Jean-Bapt.-Benoît, propriétaire, Cremps.
33 Roques, Emile, notaire, Lapurgade.
34 Salgues, François, maire, Lajols.
35 Sicard, Alexandre, maire, Belfort.

Canton de Lauzès.

36 Courdès, Jean-Isid., propriét., Lentillac (Lauzès). 37 Lalo, Jean-Baptiste-Amédée, notaire, Lauzès.

38 Magot, Joseph-Amédée, propriétaire, id. 39 Maurel, Adrien, id. Cabrerets.

40 Meulet, Frédéric, maire, Saint-Cernin.

Canton de Limogne. 1187 sl eb 100130716

41 Alibert, Auguste, négociant, Limogne. M 2018 18

42 Ausset, Émile, propriétaire, Concots.
43 Bach, Jean-Pierre, greffier, maire, Vidaillac.
44 Capelle, Jean-Louis, maire, St.-Martin-Labouval.
45 Peyre, Alexandre, maire, Beauch.
46 Vinel, Bhilippe, phagmagian, Linguis.

46 Vinel, Philippe, pharmacien, Limogne.

Canton de Luzech.

47 Aldebert, Antoine, notaire, Douelle, 18 Bercegol, François-Charles, avocat, Bélaye.
48 Bercegol, François-Charles, avocat, Bélaye.
49 Bergon, Prosper-Denis, Conseil. d'arrond., Luzech.
50 Derruppé, François-Prosper, notaire, Sauzet.
51 Lamberty, J.-Joseph, propriét., St.-Vincent-sureLot. 52 Pezet, Hugues-Baptiste, did to en Villesèque mennis

Canton de Montcuque erismmerg eb sesselo

53 Bousquet, Amable, propriétaire, Lascabanes. 54 Bousquet, Jean-Paul, notaire, St.-Cyprien.

55 Bousquet, François-Charl., propriétaire, Monteuque

59 Gordy, Jean, or sid in a St. Matré o sabula b neg 60 Maisonneuve, Jean-Pierre, propriétaire, Montcug Canton de Puy-l'Évêque.

61 Campagnac, Ant.-François, propriét., Puy-l'Évêque 62 Carrie, Charles-Léonce, id. Grézels.

64 Fabre, Jean, 65 Miquel, Jean-Bapt.-Charl.-Fr., id. 10 Grezels 12 200 66 Prady, Jean-Jacq.-Dieudonné, id. 10 Grezels 12 200

67 Richard, Pierre, banquier, Puy-l'Évêque bero x DESTROIT I leire inolov | Canton de St. Géry | inordem en em lei

68 Bergougnoux, Jean-Victor, propriét., Esclauzels.

69 Cambornac, Hippolyte, docteur-médecin, Vers. 70 Goudal, Jean, maire, Cours. 71 Jouclas, Gustave, propriétaire, Cours la gir elisseour

72 Ostrowski, Camille, notaire, gott id. ARRONDISSEMENT DE FIGEAC. Canton de Bretenoux.

73 Baveret, Eugène, maire, Prud'homat.
74 Daraquy, Jean-Denys, propriétaire, Comiac. 75 Labrousse, Jean, maire, Comiaconhaet enoveb anon elle

76 Lestrade, Jean-Paul, notaire, Bretenoux. 77 Rapatel, Jean, propriétaire, Prudhomat. 78 Rougié, Émile, notaire, Teyssieu.

81 Vigié, Bernard-Louis, maire, Gagnac. 30 mon 100 110

Canton de Cajarcov resserba m eb le estina 82 Belvèze, Germain, propriétaire, Larnagol. et nouser

83 Bories, Henri, id again Cajarch olimit al anab l 84 Bruel, Louis, negociant, id.

85 Debons, Antoine, propriétaire, id.
86 Fréjaville, Jules Victor, huissier, id. 29b noitsiemologé.
87 Laroche, Antoine, maire, Cadrieu.

88 Pradié, David, propriétaire, Laroque-Toirac. 89 Salgues-Géniès, Louis, id. Marcilhac.

Canton de Figeac (Est). 90 Auteserre, Lucien, banquier, Figeac.

91 Caillé, Jean, ingénieur, id. 92 Cussonat, Julien, propriétaire, Prendeignes. 93 Delpech, Henri-Léopold, avocat, juge suppléant

94 Froment, Jules, vérificateur de l'enregist., Figeac.
95 Gratacap, Antoine-Casimir, maire, Montredon.
96 Laborie, Guillaume, charpentier, Figeac.

97 Lacam, Jean-Alphonse, notaire, Bagnac. 98 Landes, Firmin, meunier, id.

Canton de Figeac (Ouest). 20 2020 10900 10801

99 Born, Jacques, propriétaire, Fons. 100 Chartrou, Jean, maire, Fourmagnacourogon el ol en

101 Delpuech, Joseph-Mathurin, adjoint, Lissac.
102 Dournes, Louis, propriétaire, Faycelles.
103 De Farals, Louis, notaire, Lissac.
104 Fréjaville, Jean, maire, Camburat.
105 Lacroix, Thomas-Victor, notaire, Faycelles.
106 Lagarde, Oscar, propriétaire, Capdenac.
107 Nouzières, Victorien, id. Figeac.

Canton de Lacapelle, ob rellevide sel 18.

108 Atgié, Ambroise, propriétaire, Rueyres. 109 Cayrol, Jean, dit Alexandre, maire, St.-Bressou. 110 Calmel, Auguste, propriétaire, Labathude. 111 Cros, Léon-François, id. Bouyssou (le). 112 Ferrand, Emile, id. St.-Maurice. St.-Maurice. id. ZU Aynac. 113 Glanes, Géraud, 114 Grimal, Henri, propriétaire, Issendolus. 115 Landes, Jean-Pierre, id. Molières.

116 Lavaysse, Paul-François, propriétaire, Molières.

118 Révilhac, Pierre, fils, propriétaire, Bourg (le).
119 Tournié, Jean-Pierre, de de la Issendolus.

Canton de Latronquière sis 200 s 20 dostis al 120 Bex, Paul-Félix, propriétaire, Sousceyracie 200 é 19121 121 Cassagnes, Baptiste, id. Lauresses.

121 Cassagnes, Baptiste, id. Lauresses.
122 Castanié, Jean-Bapt.-Gustave, méd., Latronquière.
123 Establi, Clément, rentier, St.-Médard-Nicourby.
124 Mage, Gaston, licencié en droit, Latronquière.

125 Moulène, Antoine, propriétaire, Terrou.
126 Roussilhe, Jean-Pierre, notaire, Latronquière. Canton de Livernon. 611036183

127 Alaux, Henri, agent-voyer, Livernon.
128 Despeyroux, Antoine, propriétaire, Reyrevignes, 129 Lafon, Gaspard-Pierre-Jean, propriét, Brengues, 130 Latania, Cyprious et alaura de la latania (Cyprious et alaura de la latania (Cyprious et alaura de la latania).

130 Latapie, Cyprien, ex-agent-voyer, Boussac. 131 Navarre, Jean, propriétaire, Corn.

132 Pons, Antonin, notaire, Rilhac.
133 Trémoulet, Achille, propriétaire, maire, Brengues, 134 Trémoulet, Henri, notaire, Assier. Canton de St.-Cere. 2019s . 1 001 ob gol

135 Ayroles, Gustave, maire, Saignes. 136 Bennet, Henri, propriétaire, id.

137 Diouzidou, Emile, capitaine en retraite, St.-Céré. 138 Dubut, Frédéric, percepteur, Autoire.

139 De Labarrière, Joseph, propriétaire, St.-Céré. 25 140 Lacassagne, François, id. St.-Médard-de-P. 141 De Lavaur-Laboisse, Ernest, maire, St.-Laurent. 142 Martin, Gustaye, propriétaire, Autoine.

142 Martin, Gustave, propriétaire, Autoire. 143 Parès, Jean-Baptiste, id. St.-Jean-Lespinasse. 144 Sudrie, Pierre-Urbain, maire, Frayssinles.

in 000,1 samod A suivre) do armosselor

Par arrêté de M. le ministre de l'agriculture, du 8 septembre, et sur la demande de M. Célarie, directeur de la Ferme Ecole du Montat depuis 31 ans, M. Pienre Dafoun, sous-direct teur, membre du Conseil général, a été nommé derre, greller, malre, vidal ac prosperit

Les réformes scolaires.

Dans une circulaire ministérielle datée du 15 eptembre le ministre de l'instruction publique appelle d'abord l'attention des recteurs sur les moyens d'organisen, des la rentrée prochaine, l'enseignement de l'histoire et des sciences dans les classes de grammaire au moyen de professeurs spéciaux. Le ministre ajoute : « Vous aurez à me faire connaître également quel complément de personnel exigerait l'enseignement des langues vivantes tel qu'il est organisé par le plan d'études, notamment en ce qui concerne les classes élémentaires. L'enseignement du dessin devenant obligatoire pour tous les élèves, les cours de dessin ne donneront plus lieu à une rétribation spéciale. Toutefois, l'application de cette mesure est subordonnée à l'installation de locaux suffisants pour recevoir tout l'effectif. Les nouveaux crédits dont je disposerai au 1er janvier me permettront d'augmenter à cette époque le personnel en raison des besoins. Enfin, j'appelle tout particulièrement votre attention sur la nécessité signalée par le conseil supérieur, de dédoubler les classes trop nombreuses. Il serait désirable dans l'intérêt des études qu'un professeur n'eût jamais plus de trente élèves sous sa direction. C'est la une limite vers laquelle nous devons tendre, mais que nous ne pouvons espérer atteindre immédiatement. Je vous prie donc de me signaler toutes les classes qui, d'après les renseignements que vous possédez, devront compter plus de quarante élèves à la rentrée et de m'adresser vos proportions pour la création de divisions nouvelles. J'y q ferai droit dans la limite des ressources dont je dis-

L'agglomération des élèves sous un même professeur est surtout regrettable dans les classes qui préparent aux écoles spéciales. On a vu le Paris, cent élèves et plus réunis dans ces cours. L'organisation de conférences et interrogations complémentaires ne pare que très incomplètement l'inconvenient qui résulte de cet état de choses. Déjà un certain nombre de divisions nouvelles ont été créées par les les classes de mathématiques spéciales et de mathematiques élémentaires; mais il faut entrer plus resolument dans cette voie. Veuillez examiner s'il n'y aurait pas avantage à réduire, dans une forte proportion les interrogations qui, pour certains lycées absorbent des sommes considérables et à augmenter le personnel normal de telle façon que le professeur, directement responsable, n'ayant plus à diriger que trente élèves, puisse les interroger fréquemment luimeme, et les surveiller de plus près. Cette reforme pourrait, sans grande dépense, être réalisée des cette année. Bouyskou (le).

COLLÉGES COMMUNAUX. bi

Le ministre de l'Instruction publique vient dadresser aux recteurs une circulaire pour les inviter à réunir les éléments d'un classement définitif des collèges communaux et des professeurs attaches à ces établissements all s'agit d'assurer à ces derniers le bénéfice d'un avancement régulier.

En égard aux ressources limitées du budget de 1881, les traitements des professeurs seront povisoirement établis de la manière suivante: Colléges de 1re calégorie. - Professeurs de 11e classe, 2,400 fr.; de 2º classe, 2,200 fr.; oine, propriétaire, Rente 000,25, essals et el

Colléges de 2º catégorie. Professeurs de 1" classe, 2,000 fr.; de 2e classe, 1,800 fr.; de 3e classe, 1,600 fr.

En plus l'indemnité de licence, et une augmentation de 100 fr. après deux aus de pro-

Par décret du président de la République, le traitement des professeurs de dessin dans les ycees est fixe ainsi qu'il suit, à partir du 1er janvier 1881:

Lycles des départements. Professeurs charges de cours, 1,600 fr.;

Professeurs titulaires de 3º classe, 1,800 fr.; Professeurs titulaires de 2º classe, 2,100 fr.; Professeurs titulaires de 1re classe, 2,400 fr.; Les professeurs titulaires et charges de cours

sont tenus à un maximum de 16 heures de lecons par semaine. -en al el jejus us esogo

Chaque heure supplémentaire donnera lieu à une indemnité annuelle de 100 fr. dans les departements.

de comptal maenu de crainatrolov Bergon

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets de de banamed - sie

es fir 10881 sendmentes 1880 fix and sendmentes

Conformément aux instructions en vigueur, les candidats au volontariat ayant obtenu, à la suite de leurs examens, de 51 à 60 points, ce qui équivaut à la mention très-bien, ont seuls été admis jusqu'ici à former des demandes d'exemption totale ou partielle de la prestation de 1,500 fr. exigée des engagés conditionnels, et il ne pouvait être accordé plus d'une exemption totale du versement sur cent engagés. En présence des modifications apportées par le décret du 10 mai 1880 dans les examens du volontariat, j'ai pensé qu'il convenait de donner une certaine extension aux dispositions qui précèdent. J'ai en conséquence décidé: 1º Que tous les candidats portés sur la liste d'admission, qui sera arrêtée conformément au décret précité, seront considérés comme ayant donné les preuves de capacité exigées par la loi pour pouvoir concourir aux exemptions de versement;

2º Que les jeunes gens inscrits dans les conditions exigées par l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872 et par suite dispensés de l'examen, participeront, avec les candidats de l'article 54 au bénéfice des dites exemptions;

3º Enfin la proportion des exemptions de versement pourra atteindre 5 %. Pour déterminer le nombre d'exemptions de versement à accorder dans leur département, les préfets auront donc à tenir compte, d'une part, du nombre des jeunes gens inscrits comme candidats en vertu de l'article 53 de la loi, et de l'autre, du nombre des admissions à l'engagement conditionnel prononcées à la suite des examens par application de l'article 54. Le nombre total des exemptions de versement une fois fixé d'après ces bases, la répartition sera faite indistinctement entre tous les jeunes gens, le choix ne devant être déterminé que par leur position de fortune et de famille. Sous la réserve des modifications qui précèdent, il y aura lieu de se reporter, pour l'instruction des demandes, aux prescriptions antérieures, notamment à celles qui sont contenues dans le décret et instruction da 1°r décembre 1872 et les circulaires des 4 janvier 1873 et 8 juin 1874. Quant à l'époque à laquelle devront avoir lieu cette année les versements, elle sera indiquée ultérieurement.

Signé: FARRE.

SUBVENTION AUX OFFICIERS RETRAITES.

Le ministre de la guerre vient de donner des instructions, afin d'être en mesure de répertir. des le commencement de 1881, la subvention prévue en faveur des officiers et assimilés pacés sous le régime de la loi du 25 juin 1861, dans le cas où aucune décision n'interviendrait relative ment au projet de loi concernant les militaires pensionnés avant 1879. MM. les gouverneurs de Paris et de Lyon et les généraux commaniant les corps d'armée sont chargés de recueillir les demandes des officiers qui n'ayant pas jusqu'à présent réclamé cette subvention, voudra ent en beneficier. Quant aux officiers appelés dejà en 1879 et 1880, à la recevoir, ils auront seulement à faire connaître leur position si elle s'est modifiée pendant le cours de l'année, c'estdire s'ils ont changé de résidence, où s'ils occupent actuellement un emploi rétribué sur les fonds de l'Etat, des départements ou des com-

Les demandes seront formées et remises à l'autorité militaire, pour être adressées au ministre de la guerre le 16 novembre 1880 au plus tard.

Les renseignements à fournir sont: le domicile exact, le chiffre de la pension, la date du décret de concession et le lieu où sont touchés les arrérages; ils seront, en outre, accompagnés de la déclaration que l'officier ne jouit d'aucun trai-

tement ou rémunération quelconque sur les 101 Dernières Nouvelles fonds de l'Etat, des départements ou des commande en constructenum

Dans le cas où le pensionnaire occuperait un emploi et aurait l'intention de réclamer la subvention, il indiquera la nature de ses fonctions et le traitement qui y est attaché.

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat des finances, du 4 septembre courant, M. Moleix, receveur de l'enregistrement à Fay-le-Froid (Haute-Loire), a été nommé receveur à Vayrac.

Les réservistes appartenant au 17e corps d'armée ont été renvoyés, hier dans leurs foyers. La classe de 1875 sera licenciée mardi prochain voir repondre fav. nishong

Le Temps publie, dans son numéro d'hier, la liste complète par diocèse des établissements religieux qui ont adhéré à la déclaration des congregations to the course of the congregations.

Dans le diocèse de Cahors il cite : Prindo ent Cahors. — Dames Carmélites. Figeac. — Carmélites.

Erection d'une statue à Dedis Pap

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS 81 95 21

du 11 au 18 septembre.

eso de sunitaco si Naissances.

Linas, Jean, de Labéraudie. Denestèbe, Jean, rue du four Ste-Barbe, garvuo nu

Mariages.

Chalmandrey, Claude, et Périé, Louise. cel sésèdneuble.

Liurent, Henri, 16 mois, rue St-Namphase, 3.1191 Pradaude, Thérèse, s. p., 64 ans, célibataire, place Citadelle.

Pigourie, Jules, 3 mois, rue Lastié, 3. Gentil, Bathilde, religi, 38 ans, boulevard-Nord. Prouzet, Jean, 69 ans, impasse Catonne. Delbrel, Ant., 7 mois, rue du four Ste-Barbe, 49. Cantayre, Laurence, 16 mois, place St-James. Dirasse, Auguste, 9 mois, rue Mascoutou. Albet, Jean, bouc., 35 ans, rue de la Préfecture. Bourdel, Marie, soldat au 7º de ligne, 23 ans, célibataire (Hospice).

> Théâtre de Cahors - soinume Spectacle du dimanche 26 septembre.

LE VOYAGE DE M. PERRICHON. Comédie en 4 actes, par MM. Eugène Labiche et

Edouard Martin. Grand succès de l'Odéon

Cet ouvrage sera joué par M. Ramonot, ex-administrateur-régisseur de la troupe d'Opéra du théâtre de Cahors, et des artistes venant de Toulouse.

etnevirBULLETIN VINICOLE.

On lit dans l'Union, de La Réole : Orbnev &

« Semaine d'orages, et grêles, désastres sur quelques points. Ce fléau a, cette année frappé tant de vignobles que la quantité de la récolte sera, par ce fait, assez sensiblement réduite.

Cette température orageuse est, du reste, favorable aux vignobles qui ne sont pas atteintes et active la maturité. On peut des maintenant espérer une qualité moyenne malgré l'irrégularité que présentent encore les divers cépages et qui devra disparaître si la chaleur se soutient.

Tarn-et-Garonne. - Une lettre de Montauban, annonce que les vignes de cette région laissent beaucoup à désirer ; la coolure y a été générale, et après la coulure sont venus les ravages de l'oidium, qui n'a po être suffisamment combattu par le soufrage dont les effets étaient détruits par d'impitoyables pluies.

Gers et Haute-Garonne. - Les vignes de ces deux départements sont un peu mieux partagées que celles du Tarn-et-Garonne. Quoique affligées elles aussi de coolure et d'oïdium, on compte sur moitié récolte avec de la qualité. mos

Région méridionale. — On est en pleine vendange dans l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées. -Orientales, et les résultats jusqu'à ce jour répondent à ce qu'on en espérait ; on aura la quantité et la qualité, et ces trois départements seront encore les privilégiés de la France vinicole. Maconnais. - La récolte, dit une correspondance de Châlons-sur-Saône, est en bonne voie sous le rapport de la maturité des raisins; on y regarde comme assurée la qualité exceptionnelle du vin de 1880. On aura demi récolte en vins communs et un quart en vins fins. On vendangera du 20 au 25 septembre.

0881 TUOA 02 Paris, 18 septembre.

Les bonapartistes ayant persisté dans leur attitude de révolte contre la loi, la session du Conseil général de la Corse a été renvoyée à Au nom de la meme communation august

On annonce que M. Jules Ferry s'est décidé à assister à l'inauguration de la statue de M. Thiers. On parle aussi de la presence de quel-2° De maintenir politices des contributions en grande des contributions en grande de contribution de contribution

3º 123 PERECHES

de service spécial du Journal du Lot), te tion peu aisée, des frais d'entretien à l'as

du sieur Pons, Jean, s'élevant à la somi Paris, 18 septembre 5 h. soir.

to Des ibruits trés accrédités disentique M. Constans a donné sa démission vola de la constant d

De nouveau ce matin on parle, mais vaguement, de la démission de M. Jules Ferry.

De donner acte à M. le Préset de la lav-non ob Paris, 18 septembre 5 h. 45 m. s.

ba L'Officiel dit que M. Constans a remis sa démission ce matin à six heures.

M. Cazot et M. le général Farre ont donné leur démission quelques heures plus

Les ministres non démisionnaires vont se 7º De donner acte à . sèsyla l'h rinuèra

munes, etrap deruos uillet 1880

nummoo se Cours du 18 septembre. seb evel

Cho. 88 ici eldessitrome v/s. -q & manne de Cr

A **201311** de la mâ**/100.00/114**55ion M. Ta 1º **d20/101/1**00 1 nn. avis. **î/º 003**lo—à la der

Cie DES CHEMINS DE FER PORTUGAIS

DE A BEIRA ALTA

CAPITAL SOCIAL: 10,000,000 DE FRANCS VERSÉS Subvention de l'Etat : 25,555,555 Fr.

Chemin valoissimin no 16. — Inden

autorisée par ordonnance royale du 14 août 1880 De 35,000 Obligations de 500 fr, mie presentee par te stem fayt, entrepre min dinte 11,151,181,38 ...

(Semblables aux 86,117 obligations déjà émises et cotées) destinées à la construction du prolongement de la ligne de Beira Alta jusqu'au port de Figueira sur l'océan tinée à régler la <u>cote</u> personnelle prituisité

Ces obligations sont remboursables au pair en 90 ans, partirages annuels, et rapportent 15 fr. d'intérêt par an payables les 30 juin et 31 dé-

PRIX D'ÉMISSION: 290 FRANCS

25 fr en souscrivant. OlqobA 65 fr à la répartition coutre remise d'un

certificat provisoire.

siso fr. 16:30 novembre 1880.0 3

siso fr. 16:30 novembre 1880.0 3

siso fr. 16:31 janvier 1881.50 janvier 188 7° D'adopter les propositions de M. le Les souscripteurs janvant de la constant de la constant

sées, d'un intérêt de 5 0/0 l'an net d'impôts de L'anticipation des versements avant le 31 décembre 1880 donners droit à un titre définitif muni du coupon à échoir le 31 décembre 1880.

Ce qui fera ressortir le prix de l'obligation à 285,65

Les obligations sorties et les coupons se paieront :

1º A LISBONNE dans les bureaux de la Cie.

2º A PARIS, à la Sie de Dépôts et Cies courants
3º Et à LONDRES, chez MM. Morton, Rose et Cie

Les obligations de la Béira Alta sont déja cotées aux bourses de Lisbonne et de Paris, leur cote à la bourse de Londres est également demandée.

Souscription publique: Mardi 28 septembre 1880 A PAPIS, à la Société de Dépôts et de Comptes cou

rants, 2, Place de l'Opéra.

Chez ses correspondants de Province et de l'Etranger.

Et à LISBONNE, au siège de la Compagnie.

On peut souscrire, des à présent, par correspondance.

EMPRUNT TURC

Paiement des Coupons. Aécapitalisation des Fonds ficier casgagnene d'une partie de

Banque Orientale

Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris de Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBLI-GATIONS OTTOMANES doivent s'adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont

PAIEMENT TRIMESTRIEL DE L'INTÉRÊT

HEBDOMADAIRE — DU COMPTOIR DE REPORTS ET D'ARBITRAGES — H. SÉGALLA, Paris, 9, rus Saint-leorges Est envoyée gratuitement à quiconque en fait la demande par lettre affranchie.— Cette circulaire, généralement appréciée pour ses renseignements sûrs et raisonnés, a fait réaliser, en 1879, à la clientèle de la Maison, UN BÉNÉFICE DE DEUX MILLIONS

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843. Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VETEMENTS SUR MESURE HAUTES NOUVEAUTES.

RAYON SPECIAL DE CHEMISES 120 You ed Dirige par un Coupeur special breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. ans, aun Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Then reduced harmen fille las Tous les Envois sont faits Franco



Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités francaises et étrangères

Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

PHARMACIEN

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraicheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'Erranger, la promtitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux an Malaga. - Vin de Quinquina supérieurau Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. - Crand choix dePastilles et Pates pectorales, d'un gout exquis et d'une efficacité sure dans les Rhomes. - Élixa vermifage Bonafons. - Extrait fluide des trois quinquinas pour préparar soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. - Liqueur de goudrou, Esux de toilette, toniques, hygiéniques. sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thes et Chocolats variés.

- Inise ob Complément facultatif du musée des familles

MODES VRAIES DU TRAVAIL DE FAMILLES

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochets Tapisseries coloriées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnes en Broderie. - Paris, 7 francs par au; Départements franco, 8 fr. 50, avec le MUSÉE, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au Journal du Lot.

Bureaux: 41 rue Saint-Roch, Paris.

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS; ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertond, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix. H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann. Morin, etc. — Le volume de 1879 (46° année de la collection) est en vente;

Collection : ses 45 premiers volumes, chacun, Paris 4 francs, le 46c volume, Paris 7 fr. (France et union postale); 1 volume 1 fr., 2 vol. 1,50, 3 vol. 2 fr. et à partir de 4 vol. . 25 en plus par volume. - Nota. - Les volumes reliées se payent I fr. 50 en plus par volume. aniso elle-iname, qu'elle l'illianis

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN, MUSÉE ET MODES, CONTRE 50 CENT. EN TIMBRES-POSTE.

LITTER WES GOIVED SA ESSE OU C

Cépages Américains

JACQUEZ à cooper sur souche à des prix très-modérés,

Chez M. Douysset, route Capestang, Béziers (Herault).

BONNE OCCASION

APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires. S'adresser au bureau du Journal

A CÉDER

Une Etude de Notaire A LAUZERTE (Tarn-et-Garonge) S'adresser à Mme Ve BERTRAND.

CHEMISES INFROISSABLES HOLD BY WASHINGTON CHEMISE-BRETELLE

Une étude d'amissier A la résidence de Villefranche Aveyron bien achalandée et en excellent rapports.

S'adresser pour le prix et les renseignements à M. Vaissette notaire à Villefranche.

OF 6change Vente, 國國 et lecord



MAISON DOUCEDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection de

MI. Doucede se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS - MODÉRÉS

EN BLOC OU EN PARCELLES

La PROPRIÉTÉ de M. Chalvet, médecin et maire de Montfaucon, const tant en un très bel Hôtel situé à Labastide-Murat, connu sous le nom d'Hôtel de la Poste, ancien Hôtel Faurie, très achalande. Cet Hôtel se compose de trois grandes Chambres au rez de-chaussée destinées à recevoir les clients, de douze Chambres à coucher, d'une belle Cave et d'une vaste Écurie Le tout en très bon état. Tous les meubles et effets mobiliers sont compris dans

S'adresser à M. VILARD, expert-géomètre à St-Cirq-Bel Arbre, qui en consentira la vente à des prix très moderes tous les jours à son domicile et le 26 septembre mois courant à Labastide au susdit Hôtel du Midi.

Toutes facilités pour les paiements.

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors, 1000 and

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, éta bil à Cahors depuis peu, il se charge des Conventures de bâtiments en zin ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Chaîneaux à dilatation. Converture ardoise mosaïque. Converture ardoise agrafée on à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en ser, et conservant toujours lear régularité première. L'ardois étaut inaltérable de sa nature, les convertures défectueuses ne sont dus qu'à larman vaise façon.

Le Sieur Delpech respère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pourgarantie de son travail. l'appréciation de M. es architectes

On trouve chez lui divers échantillons.

RUE DE LA LIBERTE, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropries à leurs yeax, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, coloriés fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de irechange rour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortmenten longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnous, pince-nez faces main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygronetres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vias, boiles de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveauxdeaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis cannes, gibecières, sacs de fautaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc. anca da consoil s'est denouée par un-

Le Magasin de Lunetterie situe ci-avant au fond de la rue de la siberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÉVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET REARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS. TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÉGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

va commmencer immédiatement la publication du grand roman : Le DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR, par F. Du Boisgobey, avec illustrations de J. Fera, et dont nous avons confié la gravore à nos meilleurs Artistes. Le 43e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons

à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur tencours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le peemier rang parmi les publications illustrées.

Un No par semaine, DO c. avec 16 pages de texte in-4º et un morce au de orusique. - Paris, 10 centimes le numéro. - Départements 14 centimes le numéro, - ABONNEMENTS : Paris, 1 an, 6 fr. 6 mois 3 fr. Déparmments: 1an, 8 francs. - 6 mois, 4 fr. - Pour l'union postale: 1 au, 8 fr. 5.

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr. BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris. Nota: - On s'abonne en envoyant un mandat de poste.